



## NOTIFICATION

### **Changement transformationnel : Bonnes pratiques pour une politique et une action en faveur de la biodiversité prenant compte de la dimension de genre**

#### **Appel à contributions**

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité post-2020 et du plan d'action associé sur le genre, la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) souhaite renforcer le niveau de sensibilisation, de compréhension et de capacité des Parties et des acteurs de la région sur les questions de genre et de biodiversité.

Le matériel de formation existant sur le genre et la biodiversité produit par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, constitue une bonne base pour le développement d'un ensemble de matériel de formation régional pour l'espace COMIFAC, notamment les pays suivants : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine (RCA), Tchad, République démocratique du Congo (RDC), Rwanda et Sao Tomé-et-Principe.

En vue d'un renforcement des capacités sur la base d'éléments concrets pour une action plus forte de l'Afrique centrale sur l'égalité des sexes dans le nouveau cadre mondial de la biodiversité d'une part et la mise en œuvre du plan d'action sur le genre d'autre part, ces supports de formation, qui sont destinés à constituer un guide complet et régionalement équilibré, mettront en évidence les meilleures pratiques en matière de biodiversité et genre et, en se concentrant sur les actions innovantes et transformatrices qui démontrent une action à l'échelle et dans la mesure du possible basées sur des exemples positifs existants dans les pays membres de la COMIFAC de 2015 à nos jours.

Les critères de bonnes pratiques comprennent celles qui démontrent un ou plusieurs des éléments suivants :

- des impacts sur la biodiversité ainsi que sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- le financement par des partenaires nouveaux/non standard (secteur privé, partenariats public-privé, Fonds vert pour le climat, etc) ;

- des approches innovantes, y compris l'application de technologies traditionnelles et nouvelles ;
- des initiatives entreprises à grande et à petite échelle (au niveau communautaire et au-delà) ;
- les initiatives visant à transformer les relations entre les sexes, en tenant compte des préoccupations liées à la biodiversité ;
- la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
- les synergies avec les actions liées au genre dans le cadre des Conventions de Rio.

À cet égard, la COMIFAC souhaite inviter ses pays membres, les peuples autochtones et les communautés locales, les organisations internationales et de la société civile et d'autres groupes d'acteurs, à soumettre des informations, y compris des études de cas, sur des initiatives récentes ou en cours qui répondent aux critères susmentionnés en lien avec la biodiversité et le genre, afin qu'elles soient prises en compte dans l'élaboration de la publication du matériel de formation, sur la base de ces bonnes pratiques.

Les soumissions peuvent prendre la forme d'un bref résumé (une à cinq pages) et peuvent inclure des études de cas déjà préparées ou publiées. Les informations sur les initiatives opérant au niveau international, régional, national, sous-national ou local sont toutes les bienvenues. Des photos de projets, ainsi que des liens vers des sites web et des vidéos peuvent également être soumis. Veuillez envoyer votre soumission par e-mail à [comifac@comifac.org](mailto:comifac@comifac.org) avant le 20 décembre 2021.